

**CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
COLLEX-BOSSY**

---

**Séance ordinaire du mardi 27 juin 2023, à 19h30  
à la salle du Conseil municipal,**

**Présents**

M. BETTO Frédéric, Président  
Mme TAHÉRI Odile, Vice-présidente  
M. VERARDI Tiziano, Secrétaire  
M. BLANC Kevin  
M. FERRILLO Maximilien  
Mme MOTA Rose Marie  
Mme MORGANELLA Cecilia  
Mme NOLL Dorothea  
M. PESENTI Sébastien  
M. POTVIN Thierry

**Absents excusés**

Mme BOYE Jenny  
M. CRÉTARD Pascal  
M. KENDE Michael  
Mme MARQUES Nadia

**Exécutif**

M. MUÑOZ Ricardo, Maire  
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint au Maire  
Mme MALHERBE Sylvie, adjointe au Maire

**Administration**

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale  
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023
2. Communications du bureau du Conseil Municipal
3. Communications du Maire et de l'Adjoint
4. Rapports des commissions
5. Délibération 8/2023 relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)
6. Délibération 9/2023 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 7'000.-
7. Propositions individuelles et questions

\* \* \*

Le Président du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h30 précises et souhaite la bienvenue au public. Absents, Mmes. Jenny BOYE et Nadia MARQUES et MM. Pascal CRÉTARD et Michael KENDE sont excusés. Absente en début de séance, Mme Rose Marie MOTA rejoindra l'assemblée en cours de séance.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2023**

Le Président demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023.

#### **1.1. Nomination des chefs de groupes (point 9.8, page 390)**

**Mme Dorothea NOLL** aimerait qu'il soit précisé que personne ne voulant reprendre sa place de cheffe de groupe Collex-Bossy Ensemble, elle s'est portée volontaire pour conserver ce rôle.

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples observations sur le procès-verbal de la séance du 2 mai 2023, le Président soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 9 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; le Président n'exerce pas son droit de vote) :

**Par 7 oui, aucun non et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de sa séance ordinaire du 2 mai 2023.**

### **2. Communications du bureau du Conseil Municipal**

#### **2.1. Démission de Mme Jenny Boye**

Le Bureau a reçu un courrier de Mme Jenny BOYE qui lui présente sa démission de sa fonction de conseillère municipale.

M. le Secrétaire donne lecture de ce courrier, dont le texte est reproduit ci-dessous *in extenso* :

« Mesdames, Messieurs

*Étant donné que j'ai déménagé, je me vois obligée de vous présenter ma démission du poste de membre du Conseil municipal de Collex-Bossy. Cette nouvelle situation ne me permet malheureusement plus d'occuper cette fonction.*

*J'ai eu beaucoup de plaisir et de fierté à exercer le mandat politique qui nous a été confié. Je retiens surtout que malgré les différences partisanes qui peuvent parfois nous opposer, les relations personnelles peuvent rester respectueuses et conviviales.*

*Travailler au sein des commissions m'a permis de comprendre le système politique communal et les implications que nos décisions peuvent avoir sur notre commune ainsi que ses habitants. Cela était une expérience enrichissante de servir notre communauté et de continuer à son développement à vos côtés.*

*Merci à toutes et à tous et à bientôt.*

*Meilleures salutations,*

Jenny Boye »

**Mme Martine ROSET**, qui n'a pas reçu copie de ce courrier, ne sait pas si celui-ci a été transmis au service des votations et élections et ne peut donc pas confirmer la démission effective de Mme Jenny BOYE.

**Mme Dorothea NOLL** se renseignera sur le statut d'envoi du courrier auprès de sa collègue Mme BOYE.

## **2.2. Réponse du Conseil d'État à la résolution 2/2023**

Le Conseil municipal a reçu une réponse du conseiller d'État M. Antonio HODGERS au sujet de la résolution 2/2023 « Pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite ».

Dans un premier temps, M. le Secrétaire donne lecture du texte de la résolution 2/2023, reproduit ci-dessous :

### **« Résolution pour un développement raisonné et raisonnable de la Rive Droite**

#### **Considérant :**

- *L'autoroute de contournement, laquelle traverse notamment les communes de Versoix, Collex-Bossy, Bellevue, Pregny-Chambésy, Le Grand-Saconnex, Meyrin et Vernier, ce qui engendre des nuisances sonores ainsi qu'un important trafic proche des bretelles sur les territoires des communes concernées ;*
- *L'Aéroport international de Genève sur les territoires des communes de la rive droite ce qui engendre des nuisances sonores plus importantes encore ;*
- *La voie ferrée qui traverse les communes de Versoix, Genthod, Bellevue, Pregny-Chambésy ;*
- *Les cuves d'hydrocarbure à Vernier ;*
- *L'un des trois espaces de récupération cantonaux (ESREC) sur le territoire de la commune de Bellevue ;*
- *Le projet d'implantation d'une décharge de type A sur le territoire de la commune de Bellevue ;*
- *Le projet d'implantation d'une décharge de type D-E sur le territoire des communes de Satigny, Collex-Bossy et Versoix, situés uniquement sur la rive droite*
- *Le projet visant à déplacer toutes les barges industrielles dans un futur port situé au Vengeron sur les communes de Pregny-Chambésy et de Bellevue ;*
- *Que la Rive Droite a déjà été suffisamment sacrifiée et qu'elle accueille l'intégralité des grosses infrastructures cantonales et la plupart des sources de nuisances ;*
- *Qu'il y a lieu de réfléchir, pour tout nouveau projet industriel ou tout projet générant des nuisances pour la population à proximité, à d'autres options de réalisation que la Rive Droite ;*

#### **Le Conseil municipal déclare**

- *Être solidaire de toutes les communes de la Rive droite, que sont – en sus de Collex-Bossy - Dardagny, Russin, Satigny, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny, dans leurs démarches face au Canton pour limiter le développement d'infrastructures cantonales et supra-communales qui iraient à l'encontre d'un développement harmonieux de leur territoire et du respect de la qualité de vie de leurs habitants respectifs ;*
- *Inciter le Maire à se mettre en relation avec les exécutifs de ces communes en vue de faire front commun contre tout nouveau projet industriel, tout nouvel équipement, toute infrastructure ou construction générant des nuisances supplémentaires et péjorant la qualité de vie des habitants de ces communes ;*
- *Souhaiter que l'ensemble du territoire genevois soit considéré dans les études d'implémentation de telles infrastructures et non pas seulement les communes de la Rive Droite ;*
- *Communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et à l'ACG. »*

Le Secrétaire donne ensuite lecture de la réponse du conseiller d'État M. Antonio HODGERS, datée du 25 mai 2023, dont le texte est reproduit ci-dessous :

*« Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Votre lettre du 3 mai 2023, adressée au Conseil d'Etat, m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.*

*Les inquiétudes exprimées dans le cadre de la résolution citée en objet, relatives à la localisation des infrastructures cantonales, ne sont pas nouvelles. Le constat d'un déséquilibre en la matière doit toutefois être nuancé.*

*De par son histoire, sa situation géographique ou sa topographie, le territoire n'est d'abord pas uniforme. Intégrant ces caractéristiques, les décisions prises quant à son aménagement se sont additionnées au fil du temps, renforçant progressivement certaines spécificités locales. L'ouverture de la rive droite du lac et sa connexion territoriale sur le Plateau suisse a ainsi, par exemple, eu pour conséquence, quasi naturelle, que bon nombre d'infrastructures de transports y ont été implantées prioritairement, apportant d'ailleurs, en leur temps, des avantages indéniables aux communes concernées.*

*La rive gauche héberge en outre un nombre important d'équipements cantonaux existants ou en projet. Certains d'entre eux font aujourd'hui également l'objet de contestations du fait de leurs nuisances réelles ou supposées, à l'image des établissements pénitentiaires, des aires d'accueil des gens du voyage ou des serres implantées au sein des zones agricoles spéciales.*

*Au-delà des seuls équipements visés par la résolution, je constate finalement que le développement urbain projeté n'est lui-même pas uniformément réparti sur le territoire cantonal. Trois quart des potentiels de logements identifiés hors Ville de Genève par le plan directeur cantonal pour la période 2015-2030 sont ainsi localisés sur des communes de la rive gauche.*

*Ces considérations générales étant posées, je n'en demeure pas moins particulièrement sensible à la résolution votée par votre conseil, dans la mesure où elle traduit des doutes sur les équilibres territoriaux au sein de notre canton. Il s'agit d'une problématique à ne pas négliger, dans un contexte où notre territoire est simultanément confronté à un développement soutenu et à des défis sans précédent. Ces évolutions nécessitent de nouveaux équipements et infrastructures publics, qui sont souvent, il faut le reconnaître, non exempts de nuisances et peuvent impacter la qualité de vie de nos citoyens.*

*Je vous informe à cet égard que cette thématique de l'équité territoriale sera dès lors dûment traitée dans le cadre de la Vision territoriale transfrontalière (VTT), aujourd'hui à l'étude. Initiée par le Canton de Genève, la Région de Nyon et le Pôle métropolitain du Genevois français, je me permets de vous rappeler que cette démarche, qui constituera la base sur laquelle le prochain plan directeur cantonal sera élaboré, associe largement les communes.*

*Pour répondre plus précisément aux invites de la résolution, je vous rappelle que le Conseil d'Etat a adopté, le 8 novembre dernier, le règlement sur les évaluations environnementales (REE), qui assujettit les équipements ayant des incidences notables sur l'environnement à des études environnementales stratégiques (EES). Ces études ont notamment pour but d'objectiver les raisons conduisant les autorités à retenir un site plutôt qu'un autre pour une infrastructure donnée, en comparant différentes localisations possibles sur l'ensemble du territoire cantonal et selon différents critères.*

*Les équipes de l'office de l'urbanisme sont par ailleurs à disposition pour fournir à vos autorités la listes des projets d'infrastructures cantonales envisagées sur les territoires des communes de Collex-Bossy, Dardagny, Russin, Satigny, Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Bellevue, Genthod, Versoix et Céligny.*

*En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, mes salutations distinguées.*

*Antonio Hodggers »*

### **2.3. Remerciements de l'ASICB&E**

Le Président informe ses collègues de la réception d'un courriel de l'Association de Sauvegarde des Intérêts de Collex-Bossy et Environs (ASICB&E), dont il donne lecture. Le texte de cette communication est reproduit ci-dessous *in extenso* :

« Monsieur le Maire, madame l'adjointe au Maire, monsieur l'adjoint au Maire, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Par ce message, je tiens à vous remercier, au nom des initiants, pour votre soutien concernant l'initiative cantonale législative demandant une modification d'un article de loi sur les gravières et exploitations assimilées, article portant sur la distance entre ces exploitations et les habitations. Force est de constater que la distance de 100 mètres est insuffisante, d'autant plus qu'elle peut faire l'objet d'une dérogation. En effet, les deux prochaines projets initiaux PZD01-2016 concernant Bellevue et Collex-Bossy et PZD02-2018 concernant la commune de Veyrier ne prévoyaient aucune distance aux habitations.

Ce qui nous a alertés, c'est d'une part, le fait qu'aucune demande de dérogation n'était présente dans les documents soumis à l'enquête publique par les entreprises et, d'autre part, que le canton soutenait ces projets malgré cette absence de demande. De plus, aucune étude sur la santé liée aux poussières fines générées par ce genre d'exploitation ne nous a été présentée et spécifiquement pour le site de Bellevue, il faudrait y ajouter des valeurs liées au trafic aérien, autoroute et pendulaires qui sont spécifiques à la région. Pour rappel, le plan directeur des décharges de type A prévoyait un volume estimatif d'un million de mètres cube pour GN2. Ce volume est, selon le plan présenté par la commune de Bellevue de 2'500'000 mètres cube soit plus du double. La distance de 100 mètres accordée nous a été présentée comme une faveur ainsi que l'abandon de GN1 alors que cette distance est prévue dans la loi et que GN1 n'était pas viable dès le départ.

Nous sommes donc soulagés de voir que notre initiative a obtenu les 5'479 signatures plus 30% soit 7'188 signatures. De nombreuses communes seront touchées par ces 12-13 exploitations qui verront le jour dans un horizon plus ou moins proche, ce à quoi les signataires ont été sensibles vu les adresses mentionnées.

Grâce à votre soutien, vous montrez que la santé fait partie de vos priorités et qu'on ne peut planifier ce genre d'exploitations sans accorder une distance aux habitations qui préserve décemment les récepteurs sensibles des poussières et du bruit générés, nuisances portant immanquablement atteinte à la santé.

J'espère que ce message sera lu au prochain CM, soit le mardi 27 juin.

En attendant de vous revoir, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe au Maire, Monsieur l'adjoint au Maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vous adresse au nom des initiants, mes salutations les meilleures.

Pour les initiants : Corinne Sery »

#### **2.4. Réunion bilatérale entre l'administration communale et le Conseil municipal**

M. le Président informe que la réunion interne entre les conseillers municipaux et les collaborateurs de l'administration communale est reportée au 13 septembre 2023, pour accorder suffisamment de temps aux employés de se préparer et de garantir la présence du plus grand nombre d'élus.

### **3. Communications du Maire et des Adjoints**

#### **3.1. Autorisations de construire**

(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Selon la procédure ordinaire, la première communication de M. le Maire concerne la liste des autorisations de construire, mise à jour pour le mois de juin.

**Mme Dorothea NOLL** a remarqué qu'une demande d'autorisation concernait ferme Gindre-Constantin et se renseigne sur l'inclusion de la quinguette dans la demande.

**M. Ricardo MUÑOZ** précise que la demande d'autorisation de construire correspond principalement à l'aménagement de la salle polyvalente de la ferme Gindre-Constantin mais comprend également quelques aménagements de la quinguette.

(Il est alors 19h47, Mme Rose Marie MOTA rejoint la séance.)

### **3.2. Attribution du bail à loyer du studio de l’Ancienne Poste**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

**M. Ricardo MUÑOZ** sollicite un vote du Conseil municipal concernant l’appartement de l’Ancienne Poste. Le Conseil municipal avait décidé de revoir l’attribution du studio en 2022 pour favoriser l’établissement d’un jeune de la commune. Suite à la situation en Ukraine, le Conseil municipal avait réorienté l’attribution de ce logement pour le mettre à disposition de l’Hospice Général pour héberger une famille de réfugiés. Le contrat de bail avec l’Hospice Général arrivant à terme et l’organisation n’ayant pas de nouveau locataire à proposer pour ce logement, la commune doit décider si elle souhaite reconduire son bail avec l’Hospice Général ou revenir à l’attribution initiale du logement.

**M. Sébastien PESENTI** est peu satisfait que le logement soit resté vide des mois durant alors que des jeunes de la commune auraient pu en bénéficier.

**M. Skander CHAHLAOUI** fait remarquer que toutes les communes genevoises sont confrontées à la volatilité des réfugiés ukrainiens, qui font souvent des aller-retours entre la Suisse et l’Ukraine et préfèrent s’installer en zone urbaine pour un accès facilité aux commodités.

**Mme Odile TAHÉRI** est surprise que le logement soit vide alors que des communes voisines comme Versoix attendent un afflux important de réfugiés dans les mois à venir.

**M. Skander CHAHLAOUI** nuance que ce sont les écoles qui sont affectées par l’afflux de réfugiés et qui doivent ouvrir des classes.

**M. Maximilien FERRILLO** s’interroge sur les besoins de l’Hospice Général de disposer de ce logement pour des réfugiés d’Ukraine.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond que l’Hospice Général a besoin de locaux mais peine à trouver des locataires pour les deux mois restants du bail.

**M. Maximilien FERRILLO** est très surpris que le Conseil municipal soit appelé à voter le soir-même sans avoir pu se concerter au préalable.

**M. Ricardo MUÑOZ** précise que le Bureau du Conseil municipal avait été informé de la sollicitation de vote le 20.06.2023 et que ce point figure à l’ordre du jour. Il imagine que les caucus de groupe auront permis aux conseillers municipaux de se concerter. Concernant la volatilité des occupants du logement, il a appris que la famille qui avait été placée dans le logement ne l’occupait pas effectivement.

**Mme Odile TAHÉRI** présente ses excuses à ses collègues car elle n’a pas pensé à diffuser l’information qu’un vote aurait lieu.

Concernant l’absence d’autres interventions, M. le Président présente les deux options de vote : l’affectation du bail à un jeune de la commune ou la prolongation du bail avec l’Hospice Général en faveur de réfugiés ukrainiens. Le Président soumet cette question au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 10 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; le Président n’exerce pas son droit de vote) :

**À l’unanimité de 7 voix pour, aucune voix contre et 2 abstentions, le Conseil municipal se prononce en faveur de l’affectation du bail du studio de l’Ancienne Poste au logement de jeunes de la commune.**

### **3.3. Bouclage de la délibération 4/2022**

*(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)*

**M. Ricardo MUÑOZ** informe les conseillers municipaux du bouclage de la délibération 4/2022 portant sur l’investissement de Fr. 150’000.- pour divers aménagements ludiques (place de jeux mairie, jeux du préau de l’école, jeux du Petit Chevalier), à un total de Fr. 149’000.-.

**Mme Dorothea NOLL** rappelle l’ampleur des problématiques de finalisation des places de jeux et demande si l’entreprise a fait un geste à la commune.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond que l’entreprise a offert les deux balançoires situées sur la place de jeux de la mairie.

**3.4. Évènements estivaux marquants : fête romande des espoirs de lutte suisse et Art en Campagne**  
(Communication de M. Ricardo Muñoz, Maire)

**M. Ricardo MUÑOZ** a remis les affiches de deux évènements aux personnes présentes en début de séance. Ces affiches présentent deux évènements estivaux marquants. La première annonce l'ouverture de l'exposition d'art Art en Campagne, inaugurée le samedi précédent. La seconde annonce la fête romande des espoirs de lutte suisse, qui se déroulera le dimanche 9 juillet dès 9 heures au stade Marc Burdet.

**3.5. Fermeture de la route de Lausanne et mesures de déviation**  
(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)

**Mme Sylvie MALHERBE** annonce que le chantier de requalification de la route de Lausanne à Bellevue entame sa dernière étape, qui consiste en un passage à sens unique de la route de Lausanne en direction de Versoix. Cette dernière étape de travaux est planifiée dès août 2023 et durera une année. Les mesures de déviations redirigeront les véhicules vers le centre-ville de Genève par les routes des Fayards, de Vireloup et de Colovrex. Une première variante envisage une interdiction de tourner sur la route de Collex en sens descendant entre 7 heures et 9 heures du matin en semaine (sauf cycles, agent de circulation durant les deux premières semaines). Une seconde variante envisage l'emprunt en sens unique de la route de Collex, quel que soit l'horaire (sauf cycles, agent de circulation durant les deux premières semaines). Quant à la ligne de bus 52, elle ne desservira plus les arrêts entre Roselière et Bellevue-mairie compris. Les habitants de Collex-Bossy souhaitant faire une connexion avec le Léman Express seront ainsi encouragés à descendre à l'arrêt Genthod-Bellevue-gare. Les habitants de la commune recevront un tout-ménage des TPG. La présentation des mesures de déviation par l'Office cantonal des transports (OCT) sera disponible sur le site internet de la commune.

**M. Tiziano VERARDI** était très contrarié d'apprendre les mesures de déviation lors d'une séance de commission infrastructures la veille. Il se demande ce que l'Exécutif peut faire à ce sujet. Il ne comprend pas que la route de Collex à Bellevue soit fermée aux heures de pointe et que Collex-Bossy doive subir les mesures de déviation. Le trafic à la route des Fayards et route de Colovrex lui semble déjà très important, surtout à cause du feu de circulation du complexe sportif de Ferney-Voltaire. Il interroge l'Exécutif sur les solutions envisagées, rappelant que certains habitants ne manqueront pas de proposer des actions choc durant la période de restrictions.

**M. Sébastien PESENTI** n'a plus confiance envers les autorités communales bellevistes et souhaiterait profiter de cette situation pour envoyer un courrier à Bellevue pour souligner les nuisances reportées sur le territoire collésien.

**Mme Sylvie MALHERBE** indique n'avoir jamais reçu d'informations concernant les mesures de déviation, hormis de la part des TPG. Elle a questionné des collaborateurs de l'OCT à plusieurs reprises, sans recevoir de réponse. Elle envisage de contacter l'OCT par courrier, voire-même de contacter directement le Conseiller d'Etat Pierre MAUDET.

**M. Sébastien PESENTI** ajoute que la commission des infrastructures envisagent que seul M. Pierre MAUDET pourra faire changer les mesures de déviation d'ici fin août.

**M. Ricardo MUÑOZ** est inquieté que l'augmentation des nuisances du fait de cette déviation s'ajoutent aux travaux à la route de Ferney, aux feux de circulation à Ferney-Voltaire et au Bois-Brûlé. Au vu de la situation régionale, il aimerait solliciter une réunion avec M. Pierre MAUDET pour soulever cette problématique. Il précise que la commune n'a pas été consultée dans l'élaboration des itinéraires de déviation.

**M. Maximilien FERRILLO** est très surpris de la rupture de la collégialité avec les autorités bellevistes. Selon lui, il faut agir pour que les habitants de Collex-Bossy puissent continuer à se déplacer durant l'année de travaux à venir. Il s'agit donc d'exiger une solution supplémentaire pour quitter le village et pouvoir y revenir, comme toute personne dans le trafic genevois.

**M. Sébastien PESENTI** proposerait d'installer un feu de circulation à Bossy pour éviter l'engorgement de l'itinéraire de déviation.

**M. Tiziano VERARDI** rappelle que la commission infrastructures évalue la possibilité d'une démarche accélérée de mise en sens unique des chemins des Chaumets et de la Fruitière pour limiter les traversées du village de Collex.

---

**M. Sébastien PESENTI** ajoute que les contrôles policiers seront amplifiés à l'entrée de la route de Vireloup.

**Mme Rose Marie MOTA** souscrit à l'envoi d'un courrier à M. Pierre MAUDET mais également aux autorités communales de Bellevue (Conseil municipal et Conseil administratif).

**3.6. Renforcement de l'équipe de Voirie**

*(Communication de Mme Sylvie Malherbe, adjointe au Maire)*

**Mme Sylvie MALHERBE** annonce que depuis le 22 mai 2023, l'équipe de voirie est renforcée par Yohan, qui y sera actif jusqu'en septembre.

**3.7. Recrutement d'une responsable de la réception**

*(Communication de M. Skander Chahlaoui, adjoint au Maire)*

**M. Skander CHAHLAOUI** a le plaisir d'annoncer que Mme Valérie HUBMANN entrera en fonction le 1<sup>er</sup> septembre en tant que responsable de la réception au sein de l'administration communale. Mme HUBMANN a une grande expérience dans la réception de la clientèle.

**Mme Dorothea NOLL** salue l'engagement d'une fille du village qu'elle espère en plus être la mieux-disante pour le poste.

**M. Skander CHAHLAOUI** répond qu'à compétences égales, la Mairie aurait privilégié un habitant de la commune. Mais il n'y avait dans ce cas aucun doute que Mme Valérie HUBMANN allait remplir ses fonctions de façon adéquate.

---



#### 4. Rapport des commissions

##### 4.1. Commission Cohésion sociale et culture

*(Rapport de M. Maximilien Ferrillo, président)*

Deux séances ont eu lieu, les 23 mai et 21 juin 2023. Le présent rapport de commission ne portera que sur la séance du 23 mai 2023.

##### 4.1.1. Cohésion sociale

- **Cadeaux aux seniors** : La commission a décidé d'offrir un cadeau à tous les seniors de plus de 65 ans, alors qu'auparavant, elle n'en offrait qu'aux seniors de plus de 80 ans. Disposant d'un budget Fr. 4'000.- pour ces cadeaux, la commission opérera une variation annuelle des cadeaux.
- **Petite enfance** : La commission a préavisé favorablement les nouveaux statuts du Groupement intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement GIC.
- **Aide au développement** : Après présentation des projets 2023, la commission a décidé d'octroyer Fr. 5'000.- à chacun des projets suivants : un développement de village rural au Burkina Faso (Graine de Baobab) et à un projet au Pérou portant sur l'égalité de genre (Ciudad Mujer).
- **Jeunes** : La commission a abordé le sujet des adolescents et jeunes adultes en discutant de l'Association des Jeunes Actions dans les divers.
- **Association des seniors** : La commission est en dialogue avec des seniors volontaires pour monter une association des seniors.

##### 4.1.2. Culture

- **Saisons culturelles** : La commission a fait son retour sur les concerts et événements culturels de la saison culturelle 2022-2023. Elle a également discuté du programme de la saison culturelle 2023-2024 et décidé que deux événements seront payants : un spectacle d'humour du Caustic Club et le spectacle de musique irlandaise.
- **Acquisition d'œuvres d'art** : La commission souhaite que soit prévu au budget 2024 un poste permettant l'acquisition d'œuvres d'art.

##### 4.2. Commission Sports et manifestations

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

Une séance a eu lieu le 15 mai 2023.

##### 4.2.1. Sports

- **Groupement intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB)** : la buvette du stade Marc Burdet a été reprise par M. Lucas BOFILL. La commission est satisfaite de cette attribution.
- **Course d'obstacle Terra Rhona** : la course d'obstacles Terra Rhona a eu lieu le weekend précédent. Dans l'ensemble, la manifestation s'est bien passée. Les sapeurs-pompiers ont géré le parking et tenu la buvette et un stand de petite restauration.

##### 4.2.2. Manifestations

- **Rencontre citoyenne** : La commission a décidé de reconduire la manifestation de la rencontre citoyenne en 2024. Les détails organisationnels seront ajustés ultérieurement.
- **Buvette Art en Campagne** : Lors de la séance de commission de mai, aucune association n'était motivée pour s'occuper de la buvette d'inauguration d'Art en Campagne. Un nouvel email a été envoyé à toutes les associations de la commune et a reçu une réponse favorable.
- **Promotions 2023** : La préparation de la fête des Promotions 2023 suit son cours et les commissaires espèrent voir les participants nombreux, même sans enfants.
- **Fête nationale 2023** : l'orateur proposé par la commission demandait une rémunération trop importante. Entre temps, d'autres pistes ont été explorées.

**M. Skander CHAHLAOU** annonce que l'Exécutif sollicitera l'Association des Jeunes Actions pour tenir un discours lors de la fête nationale, association qui joue un rôle social très important. Il n'a nul doute que les jeunes de la commune rempliront le rôle d'orateurs avec brio.

- **Escalade 2023** : la manifestation de l'Escalade 2023 se déroulera le 8 décembre 2023 et sera gérée par le Football Club de Collex-Bossy.
- **Collaboration avec le foyer l'Arche** : la commission explore toujours la possibilité de faire participer les membres du foyer pour personnes en situation d'handicap l'Arche lors de la fête des promotions.

#### **4.3. Commission ad hoc pour la rénovation de la ferme Gindre-Constantin**

*(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)*

La commission a fait un point de situation sur l'avancement du chantier, dont la fin est prévue en décembre 2023. Le chantier suit son cours sans mauvaise surprise pour l'instant. L'exploitation du bâtiment par Voisins SA devrait débuter dès janvier 2024.

Concernant le budget de rénovation, la commission a pris note d'un dépassement budgétaire de Fr. 186'457.46.- qui est à pondérer par trois budgets participant au financement de la centrale de chauffage à distance, du raccordement électrique du CAD et des subventions AMO EN. Il faut aussi prendre en compte les futures subventions que la commune touchera pour son excellence énergétique. Restent à financer des postes tels que le carrelage et la peinture.

La séance de commission s'est soldée sur une visite du chantier au cours de laquelle les conseillers municipaux ont enfoui la capsule temporelle.

#### **4.4. Commission Sécurité**

*(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)*

Une séance a eu lieu le 23 mai 2023.

- **Points de rencontre d'urgence** : des points de rencontre d'urgence ont été développés à l'échelle nationale, points auxquels l'État de Genève doit se conformer. Le point de rencontre en cas d'urgence pour la commune de Collex-Bossy est le local des pompiers, qui sera équipé en conséquence.
- **Miroirs de sécurité** : Des riverains de la ruelle Saint-Clément ont demandé l'installation d'un miroir de sécurité en sortie de ruelle. La commission a estimé qu'il serait pertinent d'identifier les lieux dans lesquels des miroirs seraient nécessaires.

**Mme Dorothea NOLL** trouve positif que la commission s'empare du sujet des miroirs de sécurité, d'autant plus qu'auparavant, on lui avait répondu que les privés devaient investir eux-mêmes dans l'installation de tels miroirs.

- **Sécurisation du trottoir et bordures à la route de l'Étraz** : La commission a abordé le sujet de la sécurisation du trottoir de la route de l'Étraz, dont la commission Infrastructures a traité la veille. Elle demande un trottoir réhaussé et une rénovation des bordures de trottoirs, pour garantir la sécurité des traversées des piétonnes.
- **Problématiques canines** : La commission a décidé de reprendre les recommandations du garde-champêtre en augmentant le nombre de poubelles porteuses de sacs à déjections canines. Il lui reste à déterminer les emplacements des nouvelles poubelles.

**Mme Dorothea NOLL** précise que la commission Territoire étudie actuellement l'installation de nouveaux bancs dans le cadre du projet « Un Banc, Un Arbre ». Ces bancs seraient accompagnés de poubelles comportant des sacs à déjection canine.

**M. Skander CHAHLAOU** répond que la commission Sécurité et la commission Cohésion sociale et Culture ont émis des recommandations d'emplacement pour ces poubelles, bancs et sacs à déjection canine. Ces recommandations seront transmises à Mme Sylvie MALHERBE comme base de travail.

- **Radar à la route de Bois-Chatton** : Après plusieurs plaintes d'une habitante de la route de Bois-Chatton concernant le non-respect de la limite de vitesse par les usagers de la route, un radar mobile a été posé à l'entrée du village. La commission Sécurité attend encore les résultats de cette expérience et imagine l'installation d'un radar fixe à cet endroit-là, pour garantir la sécurité des habitants de Bossy.

- **Panneaux de signalisation** : Après un incident au chemin de la Fenièrre avec une cycliste qui a rejeté la faute sur le manque de signalisation, la commune a demandé un audit sur tous les panneaux de signalisations communaux.
- **Projet Lumina** : Le projet d'extinction des lampadaires sera prochainement étendu aux routes cantonales qui traversent le territoire communal. Seuls les lampadaires éclairant des passages piétons resteront allumés. Les autres lampadaires seront éteints entre 22 heures et 5 heures. En comparaison, la commune avait décidé d'éteindre l'éclairage public entre 1 heure et 5 heures du matin sur ses axes routiers communaux. La commune de Collex-Bossy a d'ailleurs été identifiée comme une commune pilote pour ce projet.
- **Compagnie des sapeurs-pompiers** : La compagnie des sapeurs-pompiers a annoncé à la commission qu'elle aurait prochainement besoin d'un nouveau véhicule, pour des questions de sécurité.

#### 4.5. Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 5 juin 2023.

- **Retour sur le Plan Directeur Communal (PDCoM)** : La séance publique de présentation du Plan directeur communal a eu lieu le 10 mai 2023, à laquelle ont assisté une cinquantaine de personnes s'est bien passée. M. Bastien RÖTHLISBERGER a présenté le PDCoM et les participants ont soulevé de nombreuses questions. Ils ont également pu consulter les plans du PDCoM en grand format. La commission réitère son commentaire que les mesures de qualité de l'air et de pollution sonore présentées dans le PDCoM sont en réserve de plus amples informations de la part du mandataire partenaire sur les questions environnementales.
- **Décharges de type A et D** : S'il n'y a pas de nouvelles concernant la décharge de type D, la commission s'est penchée sur l'historique des négociations au sujet de la décharge de type A. Le Comité de pilotage sur la décharge de type A ne s'est plus réuni depuis la réception de l'étude mesurant le niveau de silices cristallines dans l'air, le 30 novembre 2022. La commune a envoyé un courrier au GESDEC, daté du 16 janvier 2023, au sujet de l'insuffisance de l'étude transmise. Le GESDEC a envoyé un courrier de réponse le 8 mars 2023, des suites duquel la commune a demandé conseil au bureau d'ingénieurs environnementaux Biol conseils. La réponse de Biol conseils est datée du 5 mai 2023. Sur la base des constats des ingénieurs, la commune a répondu au GESDEC le 1er juin 2023.
- **Projet des Houchettes (parcelle 792)** : M. le Maire a avancé sur le sujet du financement du quartier des Houchettes et étudie l'impact d'un investissement en fonds propres sur le niveau d'endettement communal. Le sujet du financement et de la gestion du projet des Houchettes sera à l'ordre du jour d'un prochain atelier de travail avec l'ensemble des conseillers municipaux.
- **Éco-point et levée des déchets au chemin des Chaumets** : M. Ricardo MUÑOZ avait déjà évoqué en commission la négociation entre la commune et m3 immobilier, le promoteur immobilier du projet Arctique au chemin des Chaumets, au sujet de la construction d'un éco-point à la charge du promoteur. La demande d'autorisation de construire déposée par le promoteur est actuellement en attente des négociations concernant plusieurs contre-prestations. La première contre-prestation, à présent acquise est l'aménagement d'un cheminement sujet à servitude et reliant le chemin des Chaumets au chemin de la Fruitière. La seconde contre-prestation était la prise en charge des coûts d'aménagement d'un éco-point par m3 immobilier. À l'unanimité de 5 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, la commission a préavisé favorablement la création d'un éco-point comportant quatre containers enterrés (ordures ménagères, verre, papier et PET) et le maintien des levées des ordures porte-à-porte au chemin des Chaumets.

#### 4.6. Commission Infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Une séance a eu lieu le 26 juin 2023.

- **Route d'Ornex** : La commission prépare actuellement une séance publique destinée aux habitants de Bossy au sujet de la réfection de la route d'Ornex.
- **Agorespace** : La commission a remercié l'Exécutif et la Voirie pour le remplacement du revêtement de l'Agorespace, dont les buts seront finalisés d'ici la fin de la semaine.

**4.7. Groupement des législatifs de la rive-droite du Lac (GLRD)**

*(Rapport de M. Thierry Potvin, représentant du Conseil municipal auprès du GLRD)*

Le GLRD s'est réuni le 22 juin 2023. L'ordre du jour de la séance était notamment consacré à l'avenir du groupement, dont la plupart des membres seront absents à la prochaine législature. Le groupement a l'intention de s'officialiser par des amendements aux règlements des conseils municipaux. Il s'agirait de rédiger des statuts à faire approuver par chaque conseil municipal et d'officialiser la nomination d'un représentant de chaque conseil municipal au sein du groupement.

Au cours de la séance, le groupement a entre autres été informé que l'Office cantonal des transports reviendra en arrière sur l'aménagement du carrefour entre la route de Valavran et la route de Collex à Bellevue. Il est prévu qu'un giratoire remplace le carrefour à trois stops.

**4.8. Commission Finances**

*(Rapport de Mme Odile Tahéri, commissaire)*

- **Projet des Houchettes** : La commission a poursuivi les discussions relatives au financement du projet des Houchettes, alors que les économies de la commune sont actuellement entamées par la rénovation de la Ferme Gindre-Constantin.
- **Soutien financier à un comité d'initiative** : La commission a préavisé favorablement la délibération 9/2023 à l'unanimité de 3 voix pour.
- **Exploitation de la ferme Gindre-Constantin** : La commission a eu un compte-rendu du progrès des négociations entre M. le Maire et l'entreprise Voisins SA. Le résultat des négociations assurerait la rentabilité du projet de salle polyvalente en huit ans, grâce à une augmentation des paliers du bail à loyer.

**5. Délibération 8/2023 relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la Petite Enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par le Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 10 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas)

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY**

**D É L I B É R A T I O N  
8/2023**

**Délibération relative à la modification des statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC)**

Vu la constitution du Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC) par l'adoption de ses statuts du 16 décembre 2013, réunissant les Communes de Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy,

Vu l'article 29 des statuts du GIC qui prévoit que la modification de ceux-ci doit être ratifiée par les Conseils municipaux de toutes les communes participantes,

Vu que le Conseil intercommunal du GIC a rencontré durant l'année 2022 tous les comités ou directions des espaces de vie enfantine des 4 communes pour connaître leurs besoins et leurs inquiétudes quant à la gestion future de l'espace de vie enfantine dont ils s'occupent,

Vu les différentes discussions au sein du Conseil intercommunal du GIC afin de pouvoir soutenir les associations communales en charge des espaces de vie enfantine,

Vu la nécessité de pouvoir élargir les compétences du GIC afin qu'il puisse s'engager dans la création, la construction et/ou la gestion de tous les espaces de vie enfantine des communes impliquées,

Vu que ces nouvelles activités impliquent une révision des statuts du GIC,

Vu la volonté du Conseil intercommunal du GIC de pouvoir engager le personnel nécessaire à l'exercice de ces nouvelles activités,

Vu le préavis favorable de la commission consultative du GIC du 20 mars 2023 à ces nouveaux statuts,

Vu la décision du Conseil intercommunal du GIC du 23 mars 2023, prise à l'unanimité des voix de ses membres, d'approuver les nouveaux statuts proposés et annexés à la présente délibération,

Vu le préavis favorable de la commission cohésion sociale et culture, conformément aux articles 30, al. 1, lettre u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DÉCIDE**

**Par 8 oui, 1 non et aucune abstention, soit à la majorité de ses membres présents,**

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts du Groupement Intercommunal pour la petite enfance (GIPE), anciennement Groupement Intercommunal pour la Crèche (GIC), du 16 décembre 2013, telles qu'elles figurent dans le document annexe, version du 13 avril 2023, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes membres du Groupement, soit Bellevue, Genthod et Pregny Chambésy.

**Frédéric BETTO, Président du Conseil Municipal**

**6. Délibération 9/2023 relative à un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 7'000.-**

Le Président soumet l'ensemble du texte de la délibération telle que lue par la Secrétaire au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 10 conseillers municipaux sur 14 sont présents, le Président ne vote pas)

**COMMUNE DE COLLEX-BOSSY****D É L I B É R A T I O N**  
**9/2023****Délibération relative à un crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 7'000.-**

Vu le vote par le Conseil municipal le 2 mai 2023 de la motion 1/2023 pour un soutien à l'initiative populaire cantonale législative « Exploitations à proximité des habitations : une distance minimale afin de mieux préserver la santé publique ! » d'un montant de Fr. 7'000.-.

Vu l'invite de la motion d'affecter ce montant à la rubrique 5920.00.36360.0 « Actions d'entraide dans le pays – Aide d'urgence » ;

Vu la demande du SAFCO, de modifier l'imputation comptable car celle mentionnée dans la motion ne peut être utilisée ;

Vu l'activation du compte 49.3636 « Santé publique, non mentionnée ailleurs » correspondant à la dépense mais non budgétisé et présentant un solde de Fr. 0.- ;

Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du mardi 20 juin 2023 ;

Conformément aux articles 30, al. 1 lettre d de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL****DÉCIDE**

**Par 9 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité de ses membres présents,**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 7'000.- destiné au versement d'une subvention extraordinaire en faveur de l'association « Comité citoyen contre les décharges de matériaux d'excavation ».
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023 sur le compte 49.3636.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charge ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**Frédéric BETTO, Président du Conseil Municipal**

**Mme Cecilia MORGANELLA** remercie ses collègues pour le financement, sans lequel l'initiative législative cantonale n'aurait jamais abouti. Elle présentera les résultats financiers d'utilisation de ces fonds cet été et communiquera les résultats de l'initiative à la rentrée.

**7. Propositions individuelles et questions**

**7.1. Amélioration de la gestion des éco-points**

*(Intervention de Mme Dorothea Noll)*

**Mme Dorothea NOLL** félicite les autorités communales d'avoir amélioré la gestion des éco-points, qui ne sont plus saturés les weekends.

\* \* \*

La séance est levée à 20h41 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, le président sonne la fin de la séance à 20h52.

**Le président du Conseil municipal** :  
**Frédéric Betto**

**La vice-présidente du Conseil municipal** :  
**Odile Tahéri**

**La procès-verbaliste** :  
**Noémie Pralat**

---